

PLUi

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Le PLUi : c'est quoi ?

UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) traduit le **projet politique d'aménagement et de développement durable** du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années. Il déclinera et précisera les orientations du Projet de Territoire validées par les élus communautaires en 2018.

UNE DÉMARCHÉ SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** de chaque commune de l'Agglomération pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi est le document qui **réglamente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée**. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.



Pourquoi le PLUi me concerne ?

Le PLUi doit répondre à des enjeux qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de Saint-Brieuc Armor Agglomération :



Habitat

Proposer une offre de logements diversifiée et abordable prenant en compte les usages et les modes de vie



Économie

Conforter et structurer l'économie locale afin de développer notre attractivité



Tourisme

Encourager le développement et la structuration d'une offre touristique



Mobilités

Favoriser une articulation plus efficace entre urbanisme et déplacements



Environnement

Préserver et valoriser l'économie agricole, les paysages et les milieux naturels et écologiques du territoire



Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Maîtriser la consommation d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables

Les étapes incontournables

2019



LE DIAGNOSTIC

Quelle est la situation actuelle ?
Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.



LE PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Quel territoire voulons-nous pour demain ?
Une stratégie et des objectifs de développement pour notre territoire à l'horizon 2030.



LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Comment atteindre notre objectif ?
Définir de nouvelles règles applicables aux permis de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).



LA VALIDATION

Qu'en pensent les partenaires et la population ?
Consultation des partenaires - Enquête publique - Entrée en vigueur du PLUi.

2023

Un projet concerté

L'élaboration du PLUi est le moment privilégié pour instaurer un dialogue continu avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - afin de les informer quant à la nature et aux objectifs du projet et de les associer pleinement à la démarche.

S'INFORMER

- Articles dans le magazine de Saint-Brieuc Armor Agglomération et dans les bulletins municipaux
- Espace dédié sur le site Internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Exposition itinérante

S'EXPRIMER

- Réunions publiques
- Registres d'expression au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les 3 pôles de proximité (Binic-Étables-Sur-Mer, Plœuc-l'Hermitage et Quintin)
- Forums participatifs
- Ciné-débat

NOUS CONTACTER

- Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 54403 - 22 044 Saint-Brieuc Cedex 2
- 02 96 77 60 75
- concertation.plui@sbaa.fr

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr